

Cotation du risque de crédit

Parmi les techniques recommandées pour évaluer et surveiller les risques des prêts autres que personnels et hypothécaires, il y a celle de la cotation du risque de crédit. Cette technique exige que l'on répartisse les prêts en une série de catégories par ordre de risque croissant, en se basant sur une analyse du crédit et le marché local. Elle s'applique très couramment à tous les prêts autres que les prêts personnels, les prêts hypothécaires résidentiels et les prêts-relais.

La cotation doit se faire :

- au moment où l'on reçoit une demande de prêt (ou d'augmentation de prêt);
- dans le cadre d'un examen annuel;
- lorsque de nouvelles informations font craindre une aggravation du risque d'un prêt.

Une des premières fonctions d'un modèle de cotation du risque est de faciliter l'octroi de nouveaux prêts. C'est aussi un moyen, pour la direction, de prévoir les changements dans la qualité des portefeuilles et les répercussions financières qu'ils pourraient avoir par la suite. Cette technique permet aussi de réagir plus rapidement à d'éventuels problèmes de portefeuille, en offrant à la direction un plus grand choix de mesures correctives et en atténuant les risques de pertes inattendues sur les prêts. Enfin, elle est utile pour fixer les taux d'intérêt des prêts et réguler l'exposition du portefeuille commercial aux niveaux de risque maximums. L'idéal serait que la politique du conseil fixe le risque de crédit maximum acceptable par catégorie de crédit ainsi que le risque de crédit maximum global du portefeuille. La longueur de l'échelle (le nombre de catégories) du système de cotation du risque doit être fonction de la taille et de la complexité des portefeuilles de prêts commerciaux et agricoles d'une caisse populaire. En général, plus le portefeuille est grand et étendu, plus le système de cotation du risque doit être perfectionné et assorti d'une échelle plus longue.

Dans de nombreux cas, cependant, il est suffisant d'avoir un système comportant six niveaux de risque de crédit par ordre croissant. Dans un tel système, la cote de risque la plus basse (1) est attribuée aux emprunteurs irréprochables ne présentant quasiment aucun risque. La cote la plus élevée (6) est donnée aux emprunteurs qui ont peu de chances, s'ils en ont, de vous rembourser un jour. Les prêts ne doivent être accordés que pour des cotes de risque de 1, 2 (risque faible) ou 3 (risque normal). Les cotes de 4, 5 et 6 sont réservées à des prêts existants dont la cote a baissé depuis qu'ils ont été initialement approuvés. La cote 4 est une cote de « mise en garde » attribuée à des prêts à risque plus élevé. Les prêts de cette catégorie doivent être placés sur une « liste de surveillance » afin de faire l'objet d'un contrôle accru. La cote de risque 5 est donnée aux prêts « peu satisfaisants » devenus douteux selon les dispositions du Règlement administratif n° 6 de la SOAD.

Le tableau 1 ci-dessous présente un aperçu plus détaillé d'un modèle de cotation du risque comportant six catégories associées aux tendances des cotes. On y trouvera aussi les types de critères d'évaluation ou d'éléments d'appréciation à utiliser pour déterminer les cotes de risque. En procédant à la cotation comme indiqué au tableau 1, on satisfait aux exigences de la CSFO pour ce qui est des « catégories de risque de crédit » dont elle parle dans ses *Lignes directrices pour des politiques et méthodes prudentes de placement et de prêts*, et on atteint l'objectif visé par la SOAD avec son modèle de cotation du risque.

Cotation du risque de crédit

Tableau 1 : Modèle type de cotation du risque			
Cotation du risque	Caractéristiques		
1	Non douteux	<ul style="list-style-type: none"> • Quasiment aucun risque • Emprunts d'État 	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt entièrement garanti par l'encaisse • Solide capitalisation • Direction remarquable
2	Risque faible	<ul style="list-style-type: none"> • Risque minimale de pertes • Solide garantie/capitalisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Excellents antécédents financiers/tendances • Direction solide • Industrie stable/robuste
3	Risque modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne marge de sécurité/Bon rapport prêt/garantie • Capacité démontrable de service de la dette 	<ul style="list-style-type: none"> • Direction solide • Tendances financières stables • Niveau de capitalisation modéré
4	Mise en garde	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens financiers en baisse/inexistants • Ruptures d'engagements 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance possible de la garantie • Insuffisance possible du service de la dette • Tournure très défavorable des événements
5	Peu satisfaisant	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité de mesures immédiates • Insuffisance de la garantie/Difficultés financières 	<ul style="list-style-type: none"> • Cessation des activités • Changement de direction préjudiciable • Arriérés en intérêts et capital
6	Inacceptable	<ul style="list-style-type: none"> • En liquidation ou en faillite • Pertes certaines 	<ul style="list-style-type: none"> • Actif/garantie en train de disparaître • Fraude
Tendances des cotes de risque	Caractéristiques		
C	Risque croissant		
S	Risque stable ou constant		
D	Risque décroissant		
Composante du risque	Critères d'évaluation/Éléments d'appréciation		
Finances	<ul style="list-style-type: none"> • Service de la dette • Emprunts/capitaux propres 	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des rapports financiers • Fonds de roulement • Tendances financières 	
Garantie	<ul style="list-style-type: none"> • Conversion de l'encaisse • Qualité de l'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> • Couverture par l'actif 	
Direction	<ul style="list-style-type: none"> • Compétences et durée des fonctions • Engagement • Infrastructure et soutien 	<ul style="list-style-type: none"> • Planification de la relève • Qualité et fréquence des informations 	
Milieu	<ul style="list-style-type: none"> • Problèmes, évaluation et assurances 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque lié à l'industrie • Concurrence 	

Les caisses populaires peuvent se faciliter la cotation des risques en procédant à des analyses de crédit à « points » normalisées. Elles ont la possibilité de les concevoir elles-mêmes pour vérifier la solvabilité des emprunteurs ou de recourir à des systèmes de notation externes.